

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Insertion SocioProfessionnelle (ISP) bruxelloise manifestera ses inquiétudes ce jeudi 27 mai en front commun (*) auprès du Ministre Tomas suite aux dispositifs précédemment mis en place dans le cadre actuel du « contrôle renforcé des chômeurs ».

L'ISP bruxelloise regroupe environ 750 travailleurs dans une quarantaine d'associations de quartier (les plus connues sont les Missions locales) et dont l'objectif est d'aider les chômeurs en difficulté, les moins qualifiés, à se réinsérer dans le circuit du travail.

Dans le cadre du projet d'Arrêté Royal visant à renforcer le contrôle des chômeurs, un accord de coopération, prochainement soumis au vote des députés régionaux, prévoit l'organisation de l'échange de données entre l'Orbem et l'Onem et confirme le lien entre accompagnement, activation et contrôle.

Sous cet angle, les travailleurs de l'Insertion SocioProfessionnelle s'inquiètent des conséquences qu'auront pour leur secteur, les dispositifs récemment mis en place et qui les impliquent dans cet échange de données : le Réseau Plate-forme pour l'Emploi (RPE) ainsi que le Contrats de Projets Professionnels (CPP).

Le RPE : est un réseau informatique qui permettra à l'Orbem de communiquer à l'ONEM les données relatives à la recherche active d'emploi des chômeurs. Ce sont, notamment, les associations de l'ISP qui auront en charge de l'alimenter.

Le CPP : contractualise les droits et devoirs du « chercheur » d'emploi, l'intègre dans un processus d'accompagnement, d'« activation », de formations le cas échéant.

Mais la région ne peut répondre qu'à une demande de formation sur dix. Avant d'organiser le contrôle, ne doit-on pas s'assurer que l'accompagnement prévu pour échapper aux sanctions soit doté de moyens supplémentaires ? Ne doit-on pas s'assurer que les débouchés existent ? Ce contrat sera-t-il à terme obligatoire pour ceux qui veulent pouvoir accéder aux services offerts par les opérateurs d'insertion ? Est-ce aux travailleurs sociaux de faire signer ces « contrats » ? N'assistons-nous pas à détournement de la vocation sociale du secteur de l'insertion ?

Les travailleurs de l'insertion sont donc, malgré eux, intégrés dans la politique d'activation du comportement de recherche d'emploi dont devront faire preuve les chômeurs, sous peine d'exclusion. Ils craignent que l'accompagnement de qualité qu'ils pouvaient offrir, indépendant des organismes d'état, payeurs et susceptibles d'exclure, ne soit totalement perverti. Que deviendra la relation de confiance qu'ils avaient peu à peu tissée avec les chômeurs, face à 77.000 demandeurs d'emplois de la région bruxelloise, sommés de prouver leur employabilité via des dispositifs mis en place par l'ORBEM mais, en pratique activés dans les associations de l'ISP ?

L'ISP se transformera-t-elle en une sorte de sous-administration, pourvoyeuse de certificats de chômeurs actifs ? Ce n'est certes pas sa vocation première et pourtant le risque est réel de voir une dénaturation grave du métier des travailleurs de l'ISP. Le surcroît administratif de travail, au détriment du qualitatif, prendra, à n'en pas douter, des proportions gigantesques ; en effet, l'inscription du chômeur dans un dispositif proposé pourra l'exempter, momentanément, du contrôle de l'Onem. Ceci n'est pas en soi une mauvaise chose, mais lorsqu'on sait que seulement 9 travailleurs supplémentaires (Équivalents Temps Plein) seraient mis à disposition d'une trentaine d'associations bruxelloises participant aux dispositifs, on ne peut manquer de se poser des questions sur la faisabilité.

Les inquiétudes et mécontentements sont donc multiples.

Les travailleurs de l'insertion auraient préféré ne pas être associés à la politique d'activation du comportement des chercheurs d'emplois, craignent pour la qualité de leur travail, pour la relation de confiance avec l'usager, pour les conséquences qu'auront le fait de lier à l'accompagnement et contrôle.

Ils craignent que la qualité de leur travail soit sacrifiée, vu les nombreuses demandes qui afflueront dans ce nouveau contexte de contrôle.

Ils s'interrogent aussi sur l'utilisation que fera l'ONEM (qui garde la main mise sur les décisions d'exclusion) des données transmises par l'ORBEM.

Enfin, ils regrettent de n'avoir pu être associés à la mise en place de ces dispositifs, alors que les représentations des employeurs le sont.

Nous souhaitons être associés au comité de suivi RPE, et à une évaluation qualitative du RPE et des CPP. Nous souhaitons que soit prise en charge la surcharge de travail que ces outils occasionneront, et que les emplois supplémentaires octroyés ne soient pas conditionnés aux nombres de CPP signés...

Trajet de la manifestation :

**Rendez-vous 12h devant l'Orbem
(Bld Anspach, prox Bourse)**

**Fin vers 14 h. devant le Cabinet Tomas
(Bld du Régent, prox amb. US)**

Luca Ciccia
0474/386636
CNE

Michèle Seutin
0478 / 20.89.96
SETCA

(*) sous couvert d'un préavis de grève